

CHRS LES AUGUSTINS



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
---	----------

L'ÉTABLISSEMENT	7
------------------------------	----------

1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	7
2. ÉQUIPE	8
3. MOYENS FINANCIERS	10

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023.....	11
---	-----------

1. COMMENT SONT ORIENTÉS LES PERSONNES ACCUEILLIES.....	11
2. PROFIL	12
3. MOYENNE D'ÂGE	15
4. ÉTAT DE SANTÉ	15
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	20
6. LES PARCOURS	26
7. TRANCHES DE VIE	32

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	34
--	-----------

1. VIE DE L'ÉQUIPE	34
2. ACTIONS COLLECTIVES.....	36
3. L'INSCRIPTION DANS LA DEMANDE QUALITÉ ET ÉVALUATIONS	43
4. CVS	43

PERSPECTIVES 2024.....	45
-------------------------------	-----------

MERCI À NOS PARTENAIRES	46
--------------------------------------	-----------

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2023, a permis à la responsable arrivée en 2022, d'apporter une nouvelle dynamique tout en consolidant l'existant. Ainsi, nous avons renforcé notre collaboration avec l'Insertion par l'activité économique de Montières, en misant sur la complémentarité et la valeur ajoutée des accompagnements des résidents vers l'emploi. La mutualisation se traduit aussi dans le cadre de l'accueil de public en semi-liberté et du CHRS. La Conseillère d'insertion professionnelle (CIP) un jour et demi par semaine, sous forme de permanences, de rendez-vous individuels et d'atelier collectifs. Tous les nouveaux résidents effectuent un test de savoir de base en français et mathématiques puis sont orientés vers la formation et l'emploi s'ils le peuvent.

Ce décloisonnement souhaité par l'association et impulsé par la direction de pôle s'est traduit aussi par un travail d'harmonisation de pratiques entre établissements de l'Îlot. Appuyée par une responsable qualité cela a permis d'engager une dynamique des équipes et une émulation, s'illustrant par des groupes de réflexions, afin de créer des outils et des procédures partagés.

Dans la continuité du plan stratégique à 5 ans validé en 2021, accueillir plus de public justice, en lien avec la Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP), et en accord avec la Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), deux places d'hébergement d'urgence ont été mises à disposition pour des personnes sortant de prison. Notre offre s'est transformée, faute de nombre de candidats, même si les publics justes restent prioritaires. Nous travaillons dans l'optique d'amélioration des accompagnements des personnes en placement extérieur et notamment à son étayage. L'équipe de professionnels est rompue à ces suivis post-détention ; sa relation de proximité et sa collaboration de qualité avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) participent à une fluidité dans les échanges et d'agilité. Dans le cadre de la réforme de la justice, et de la mise en œuvre de l'article 721-1 Code de la procédure pénale, permettant à une personne au 2/3 de sa peine ou à 3 mois de sortie anticipée de détention, nous avons émis un projet de Placement à l'extérieur à domicile, mais il n'y a pas eu d'impact escompté. Constat est fait avec la DPIP, les personnes sont peu investies, ce qui a pour conséquence des refus aux demandes en Commission d'Aménagement de Peine. Ce projet reste d'actualité, il sera nécessaire de communiquer sur les aspects positifs de ces actions d'accompagnement auprès de détenus au profit de leur réinsertion.

Dans la continuité des années précédentes, nous avons accueilli des personnes en Placement à l'extérieur (PE) et personne sous Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE)

Ainsi en 2023, 13 personnes sous mesure d'aménagement de peine en PE sous écrou ont été placées sous la responsabilité de l'Îlot Augustins. En interne, l'articulation entre l'équipe socio-éducative et la CIP permet d'approcher et traiter l'essentiel des dimensions œuvrant à la construction d'un projet de vie personnalisé. Ces éléments concourent à réduire les risques de récidive. En externe, nos conventions et partenariats avec Addictions France, qui effectuent de façon hebdomadaire une consultation, permettent de compléter la prise en charge santé sur le volet des addictions et poly-addictions.

L'intermédiation locative, (IML) après quelques difficultés au 1^{er} semestre 2023, a trouvé son rythme de croisière. Ces logements temporaires de 18 mois maximum, réservés aux personnes sortant des mesures judiciaires ou de la grande précarité, ils participent à l'assise du futur locataire autonome. S'agissant du public justice, ce dispositif permet de réfléchir à des solutions pérennes, tenant compte de certaines restrictions aux autres contraintes judiciaires en étroite collaboration avec les partenaires (mandataires, CPIP, bailleurs, Logement d'abord...). Nous avons favorisé les sorties grâce à un travail mené avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et notre présence aux commissions, ainsi qu'aux commissions du Logement d'abord afin d'être mieux identifiés comme acteur. A l'interne, il était important de stabiliser l'équipe, en recrutant une assistante de service sociale, qui a apporté plus de rigueur administrative et de régularité des entretiens et des réunions collectives d'information ou de régulation. En appui la Conseillère d'insertion professionnelle, vient compléter les prestations sur la question de l'insertion professionnelle. Nous avons pu réduire les durées de séjour, apporter une fluidité dans les accueils et ainsi répondre aux attentes.

Le sujet de la santé est devenu aussi transversal et ne peut être ignoré sur l'ensemble des dispositifs. La vulnérabilité sanitaire est particulièrement repérée et prise en charge en cette année 2023. Il s'agit ainsi pour nous, de faire accéder les personnes dans le droit commun avant l'accès au logement, ce qui nécessite une prise en charge spécifique en amont pour s'assurer de l'adhésion et l'observance médicale. La peur, le déni, le fatalisme, le renoncement sont autant de freins sur lesquels nous devons agir. Pour cela, le partenariat est un levier puissant, nous avons sommes allés rechercher ceux un peu en veille. Nous prenons appui également pour du conseil et de l'éducation thérapeutique sur l'équipe médicale et paramédicale des LHSS.

Le LHSS mobile, dispositif démarré en 2023 est également un levier grâce à sa réactivité et son approche. Nous avons une convention avec la pharmacie de proximité, ce qui facilite l'accès aux médicaments en attente de l'ouverture des droits. Notre collaboration avec deux infirmières libérales depuis plusieurs années participe à étayer la prise en soin et l'accompagner. Le soutien de l'Equipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins

(EMPPAS) et d'Addictions France qui viennent également produire du lien et de la relation afin d'informer les résidents, de les écouter, de les orienter, de recommencer parfois. En 2024, de nouvelles actions permettront de promouvoir la promotion à la santé, d'éducation thérapeutique pour refaire lien et corps avec soi-même, se considérer, exister.

Cette année, à la faveur de la création du LHSS mobile, nous avons fait le choix d'un rapport d'activité spécifique à cette thématique.

Comme vous serez amenés à le voir, l'établissement a vécu de beaux moments, de convivialité, de rire, de détente, et c'est aussi cela la richesse de notre travail qui nous permet de poursuivre et de garder nos convictions qui nous animent tous les jours.

Accompagner une équipe aux changements, tout en développant de nouveaux projets, et en maintenant la vie des services dans la bienveillance atteste de la bonne santé d'une association. Toute l'équipe des Augustins s'est investie et a montré son agilité et ses capacités d'adaptation de ses pratiques. L'association l'Îlot la félicite et la remercie pour cette belle année 2023. Merci à Karima, Gladys, Guillaume, Sébastien, Anouck, Rachida, Ann, Denise, Claire, Nawal, Carine, Marie-aure, Antoine, ... et à ceux qui ne sont pas sur la photo Ahmed, Rabah, Josquin, Dolorès, Berthe, Bruno, Isabelle, Isabelle, Valérie, Léa.

Salima MOKKADEM,
Responsable d'établissement



L'ÉTABLISSEMENT

1. Bien plus qu'un hébergement

L'Îlot les Augustins en hébergement social peut accueillir jusqu'à 59 personnes. Ainsi toutes les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement global adapté. Il permet la mise en œuvre des projets personnels de chaque résident ; homme, majeur, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle, après une période de creux ou d'enfermement. Une priorité est donnée aux sollicitations des personnes ayant eu affaire à la justice, en contrôle judiciaire, sortant de prison, ou sous une forme d'aménagement de peine.

Les différents modes d'accueil, d'hébergement ou de logement ne sont que des outils pour mener la mission d'insertion :

- ✓ 22 places d'hébergement collectif CHRS ;
- ✓ 2 places d'urgence (ouvertes en 2018 pour répondre aux besoins du territoire sur orientation par le SIAO urgence), priorité aux sortants de détention ayant effectué une demande SIAO ;
- ✓ 37 places de logement accompagné déclinées en deux modes :
 - la « pension de famille » pour 20 résidents dont l'accomplissement du projet personnel demande un accompagnement s'inscrivant dans la durée. Ils sont accueillis en chambres individuelles dans l'établissement principal à dimension collective ;
 - l'intermédiation locative, depuis juillet 2020, (13 appartements, ayant une capacité de 17 places) pour des résidents, logés en T1 et T2, sous statut de sous-locataire et bénéficiant d'un accompagnement vers une solution pérenne de logement et une gestion locative accompagnée.

Par ailleurs, une habilitation d'accueil de Travail d'intérêt général (TIG) permet à des personnes d'effectuer en journée leur peine alternative dans l'établissement.

2. Équipe

Les valeurs de respect, de devoir, de solidarité, d'engagement, mises en avant de manière permanente dans l'établissement, apportent le cadre propice à la reconstruction. Il est tenu par une équipe de professionnels diplômés et bienveillants. La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes (partenaires institutionnels, associatifs, bénévoles). Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi.

L'équipe permanente

- ✓ cinq travailleurs sociaux (Equivalents temps plein, ETP) dont trois éducatrices spécialisées, plus particulièrement rattachées à l'hébergement et à l'accompagnement des mesures judiciaires une technicienne d'intervention sociale et familiale pour la pension de famille, et un accompagnant à la Vie Sociale et une assistante sociale à temps partiel pour l'Intermédiation locative (IML) ;
- ✓ une Conseillère en insertion professionnelle (0,30 ETP) pour réaliser les tests de savoir de base, l'évaluation du projet professionnel mais aussi animer des ateliers collectifs de mise en situation et d'information. Ce poste est mutualisé avec un autre CHRS et le service de l'Insertion par l'activité économique (IAE), dont la salariée dépend.

Pour les 3 dispositifs, l'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il s'étend à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien de la maison, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) et à l'ouverture sur l'extérieur.

Les fonctions transversales

- ✓ une responsable d'établissement, garante s'assure du bon fonctionnement de l'établissement, de la mise en œuvre du projet, elle prononce les admissions comme les sanctions ;
- ✓ deux surveillants de nuit ;
- ✓ deux agents de service dont une mutualisée ;
- ✓ un agent de maintenance (ce poste est mutualisé avec les deux autres centres d'hébergement de l'Îlot à Amiens) ;
- ✓ deux agents de restauration (salariés en insertion des Ateliers de l'Îlot, mis à disposition au sein de l'établissement) pour la remise en chauffe des repas livrés ;
- ✓ depuis octobre 2023 une assistante administrative vient en appui de la Responsable.

L'équipe peut être complétée ponctuellement pour les congés d'été ou des absences maladie. Les 12 salariés directement rattachés à l'établissement représentent un total de 7,5 ETP se répartissant entre 2,20 ETP masculins et 5,30 ETP féminins.

Formation et santé du personnel, 6 formations durant l'année

Dans le cadre du plan de formation de l'association :

- ✓ « HBO + SSIAP MAC » : 1 veilleur de nuit, 28h ;
- ✓ « SST MAC » : 1 veilleur de nuit, 7 heures ;
- ✓ « Connaissance et accompagnement des Publics sous-main de justice (PPSMJ) » : 1 AES¹ ; 1 infirmier, 1 assistante sociale soit 42 heures ;
- ✓ « Manipulation extincteur » : 4 infirmiers, 1 assistant de service social, 2 aides-soignantes, 3 éducateurs spécialisés, 1 monitrice éducatrice, 1 Responsable d'établissement, 5 heures ;
- ✓ « Savoir habiter » : 1 assistante sociale et 1 éducatrice, 21 heures ;
- ✓ « Formation Logement d'abord » : 1 TISF², 1 éducatrice spécialisé 21 heures.

Les soutiens à l'équipe

Les interventions mensuelles d'analyse clinique et de pratiques professionnelles permettent à l'équipe de se décaler et de s'interroger sur les pratiques habituelles, de s'ouvrir à des questionnements autres pour une meilleure prise en charge individuelle.

En complément nous sollicitons ponctuellement des partenaires pour des échanges dont le Centre ressource pour les intervenants, auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIA VS).

Bénévoles

Depuis 2021, la relation aux bénévoles repose sur une continuité. En 2023, nous avons pu nouer de nouvelles relations avec des personnes (au nombre de 5) souhaitant s'investir auprès de nos résidents, en proposant des temps d'écoute et des activités de médiations, notamment sur l'équilibre alimentaire, des sorties afin de se réapproprier leur environnement. Ces 4 personnes pour des raisons essentiellement professionnelles ont mis un terme à cette collaboration. Des modalités sont pensées en interne afin de pouvoir s'appuyer sur des engagements sur du long terme. Nous espérons relancer cette dynamique en 2024.

Stagiaires

En 2023, sur le CHRS, 6 stagiaires ont été accueillis et accompagnés par les professionnels. Sur différents champs de formation tels que la police municipale, un CPIP en formation, un ES et un étudiant en psychologie sociale, accompagnante Vie sociale, médiatrice sociale

¹ Accompagnant Educatif et Social

² Technicienne en Intervention Sociale et Familiale

Organisme de FORMATION	INTITULE DU STAGE	Tuteur	DEBUT	FIN
APRADIS	EDUCATEUR SPECIALISE	ROMAIN CARINE	12/05/2023	17/02/2024
CNFPT	STAGE OBSERVATION POLICE MUNICIPALE	VERNEDE DOLORES	27/03/2023	31/03/2023
OFFRE	ACCOMPAGNANT VIE SOCIALE	ROMAIN CARINE	18/03/2023	17/06/2023
UNIVERSITE J. VERNE	ETUDIANT PSYCHOLOGIE SOCIALE	VERNEDE DOLORES	23/03/2023	30/06/2023
APRADIS	MEDIATRICE SOCIALE	ROHAUT JULIE	06/12/2023	16/12/2023
ENAP	CPIP	VERNEDE DOLORES	27/03/2023	10/04/2023

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 912 990 €, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais de personnel : 59,6 %
- ✓ Les achats/fluides : 6,3 %
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 19,2 %
- ✓ Les repas : 5,4 %
- ✓ Les amortissements : 1,2 %
- ✓ Les autres charges et taxes : 8,3 %

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 87 %
- ✓ Participation des personnes : 8 %
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 5 %

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023

1. Comment sont orientées les personnes accueillies ?

Tout peut commencer par une sollicitation auprès de l'établissement mais le plus généralement la demande est adressée auprès de la permanence du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Lorsqu'une place se libère, ce dernier oriente le demandeur figurant en attente, le processus d'admission débute.

Les sollicitations / les orientations :

Le CHRS a accueilli 36 nouveaux résidents en 2023. Suivants 2 canaux différents :

- ✓ le SIAO est à l'origine des orientations en hébergement (hébergement d'insertion, pension de famille et logement accompagné), soit 18 entrées en 2023 ;
- ✓ **18 personnes ont bénéficié d'un accueil en lien avec un Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)**. 8 pour mettre en place leur aménagement de peine : Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), Placement à l'extérieur (PE), 3 des suivis socio-judiciaires, 2 personnes sortantes de prison sans suivi socio judiciaire et 5 en hébergement d'urgence sortant de prison.

A noter :

Les orientations en provenance des SPIP ont connu une légère baisse. Une explication commune : de nombreuses demandes d'aménagement de peine n'ont pas reçu d'avis favorable en Commission aménagement de peine (CAP). Néanmoins les sollicitations des SPIP sont restées stables au regard de l'année 2023.

Par ailleurs, l'établissement a accompagné 20 autres personnes dans le cadre d'une mesure judiciaire :

- ✓ **7 personnes en Travail d'intérêt général (TIG)** ont été orientées par le pôle TIG du SPIP de la Somme ;
- ✓ **13 personnes orientées** vers le dispositif d'accompagnement en semi-liberté.

A noter :

Cette année, 4 personnes déjà connues dans le cadre du suivi en semi-liberté, nous ont été orientées via le SIAO, tant pour le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale CHRS que pour l'Intermédiation locative (IML).

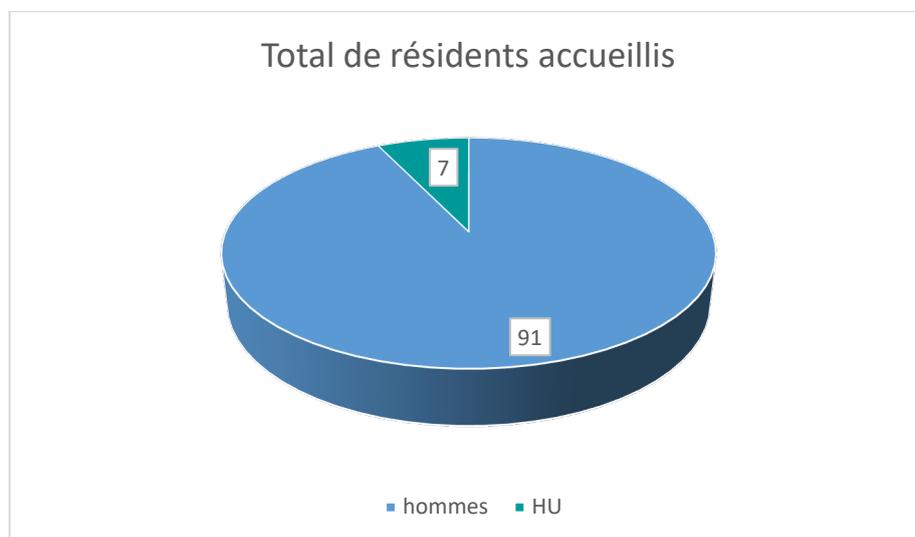
Remarques :

- ✓ **Résidents** accueillis pour un second séjour aux Augustins ; 5 résidents ont glissé d'un dispositif à l'interne après évaluation et validation du SIAO.

2. Profil

En 2023, les dispositifs CHRS, Pension de famille IML ont accueilli 99 personnes³. Contrairement aux années précédentes les données du LHSS sont dans un autre rapport. Cependant, nous notons une baisse. Nous avons eu une infection quasi généralisée de punaises de lit, qui nous a contraint a fermer plusieurs chambres sur plusieurs semaines pour un traitement de grande ampleur. De plus, comme nous l'avons déjà évoqué, les commissions d'Aménagement de Peine ont eu un taux de refus malgré l'étayage des Conseillers pénitentiaires d'insertion et probation (CPIP) portant la candidature ; la motivation du projet des personnes ne semblait pas assez aboutie.

Deux places ont été fléchées en 2023 à destination de personnes sortant d'incarcération, qui avaient formulé une demande d'hébergement social auprès du SIAO en attente d'orientation à la sortie.



98 personnes dont 6 personnes accueillis dans le cadre de l'hébergement d'urgence en sortie d'incarcération essentiellement

Les résidents des Augustins connaissent de multiples carences administratives : absence de carte d'identité nationale, d'accès aux droits, de couverture sociale, de ressources, de santé, d'endettement, d'accès à un emploi, d'exercice de leur parentalité. A cela s'ajoutent très

³ Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023

souvent des problématiques associées comme la toxicomanie, l'alcoolisme, la rupture des liens familiaux ou sociaux, des troubles de l'identité, l'analphabétisme ou l'illettrisme, des inadaptations au marché de l'emploi, une très faible mobilité, etc. Enfin certains résidents peuvent présenter des difficultés sur le plan psychologique et/ou psychiatrique.

Situation administrative :

Les démarches administratives premières actions dans l'accompagnement

Carte nationale d'identité, Complémentaire santé solidaire, ouverture de compte bancaire, inscription à France Travail, déclaration d'impôt, demande de Revenu de solidarité active (RSA), toute demande liée au droit des étrangers (demande d'asile, Aide médicale d'urgence, Aide médicale d'Etat) ... telle est la liste non exhaustive des actions à mener avec une personne accueillie et notamment celles sortant de détention.

Ces démarches parfois fastidieuses nécessitent une mobilisation de la personne accueillie puis des temps d'attente inhérents aux diverses administrations. Cela implique la recherche de financement pour le paiement de pièces à joindre (photo d'identité, timbres fiscaux...). Ce temps qui peut s'étaler sur plusieurs semaines, ou plusieurs mois, est facteur d'angoisse et de tension pour les personnes accueillies. C'est ainsi que le CHRS peut dans une relation de contractualisation et de confiance, avancer les fonds nécessaires à l'obtention de ces documents indispensables, de même l'accueil se fait en permettant de bénéficier de produits essentiels participant à tranquilliser au mieux la personne accueillie.

Niveau de formation repéré à l'entrée :

Etat représentatif des niveaux de formation des résidents accueillis en 2023

Niveau de formation générale		2023	2022	2021
1	Scolarité obligatoire	33,33 %	29,60	34,1
2	1 an après le collège	5,13 %	14,28	16,6
3	niveau BEP- CAP-	48,72 %	41,83	32,54
4	niveau BAC et BAC	10,26 %	11,22	14
5	BAC + 2, niveau licence	NS	3,07	1,5
6	Licence	NS	NS	NS
7	BAC +5 et +	NS	NS	NS

On observe que :

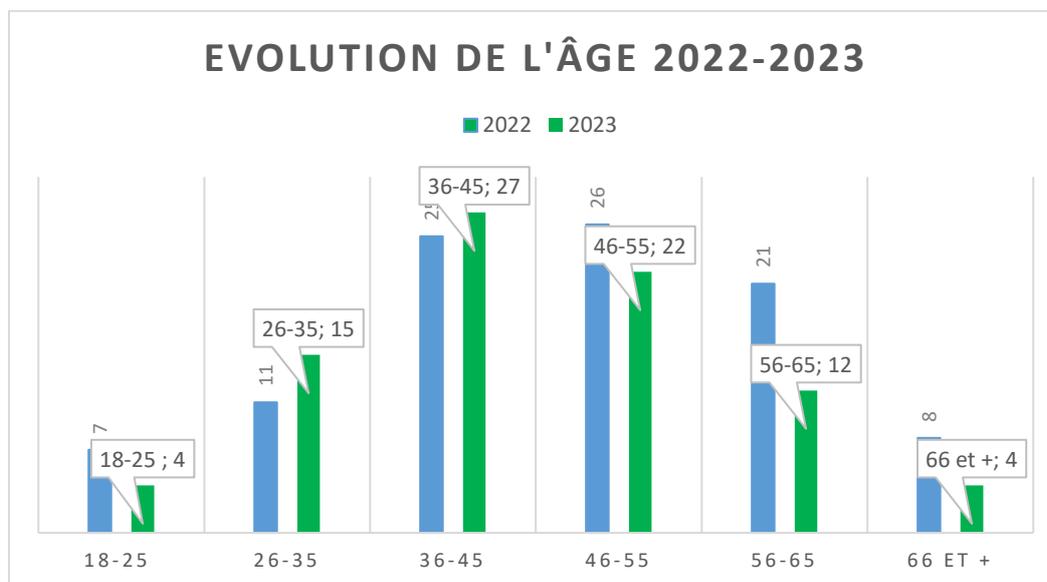
- ✓ contrairement à 2022, aucune personne n'affiche le bac ou un niveau, le niveau scolaire ou de diplôme ne cesse de baisser depuis 2021 ;
- ✓ 1/3 a fréquenté le collège ou jusqu'à la fin de l'obligation scolaire ;

- ✓ à près de la moitié aurait obtenu un niveau BEP ou un CAP, c'est ce chiffre qui ne cesse de progresser d'année en année ;
- ✓ plus de la moitié des résidents ont un niveau de maîtrise des savoirs de base ou professionnels qui nécessiteraient d'être évalués et développés.

Ces chiffres sont stables par rapport à l'année 2022, cependant les niveaux scolaires est en baisse notamment sur les personnes bachelières ou ayant le niveau. Notons une évolution à la hausse des personnes accueillies, bénéficiant de niveau BEP ou CAP. Il y a une rupture scolaire qui peut s'afficher assez tôt dans le cursus scolaire, comme des diplômes non obtenus.

L'accompagnement proposé pour travailler une reconstruction dans ce domaine est d'abord fondée sur une **évaluation des savoirs de base**, préalable à tout projet professionnel. Cette évaluation est devenue systématique pour tout entrant en 2021. Elle prend tout son sens avec une photographie immédiate des fondamentaux pour faciliter les accompagnements spécifiques en cohérence avec le désir et les possibles.

3. Moyenne d'âge



Évolution de la courbe des âges des personnes accueillies tous dispositifs confondus :

- ✓ l'amplitude d'âge oscille entre 24 et 77 ans ;
- ✓ **la moyenne d'âge est de 45,83 ans** soit légèrement inférieure à l'année 2022 ;
- ✓ tendance à l'équilibre pour les tranches de 36 à 55 ans, le léger tassement pour la tranche d'âge 46/65ans, amorcé en 2022, se confirme en 2023 ;
- ✓ la tranche d'âge 18/25 ans qui était resté stable en 2019, la baisse est continue pour atteindre un nombre très faible de 7 personnes de moins de 25 ans en 2022 et 4 en 2023 ;
- ✓ l'évolution de **la moyenne d'âge de la pension de famille de 55 ans en 2020, à 59 ans en 2021**, avec un pique en 2022 d'une moyenne à 64 ans enregistre une baisse significative en 2023, 54,66 ans. Ceci s'explique par des orientations vers des dispositifs adaptés à la perte d'autonomie. 6 personnes de moins de 50 ans mais de plus de 40 ans sont venues modifier la courbe ascendante de la moyenne d'âge constatée sur 3 ans. L'accueil de ces personnes dans notre pension de famille en grande précarité matérielle et de santé donne une indication sur l'agilité de notre établissement à répondre à des besoins variés qui participent à l'insertion ici par la santé.

4. État de santé

42 adultes hébergés ou accompagnés en 2023, soit 76,36 % (taux en baisse par rapport à 2022, seul l'hébergement social est pris en compte dans le calcul, d'où la pondération) rencontraient au moins une difficulté de santé avérée. **C'est le frein principal à lever pour un**

projet d'insertion durable, or la proportion de personnes concernées est stable à ce niveau élevé depuis 4 ans. Il appartient à l'équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires de la santé, d'accompagner les personnes accueillies vers une prise en charge médicale adaptée qui permet de surmonter leurs troubles et/ou d'atteindre un équilibre et une stabilité compatible avec la mise en œuvre de leur projet de vie. Nous nous attachons de plus en plus à enrichir nos collaborations et partenariats et à entretenir les relations d'aujourd'hui. La santé a été un sujet central et une de nos préoccupations. Le nombre de traitements en augmentation, les troubles psychiques, les maladies chroniques, les comorbidités nous obligent à une réflexion plus large et plus empathique pour ne pas finir de rompre les liens ténus entre la personne et l'autre. Travailler à l'altérité est un levier important, travailler à la considération, au détachement de l'acte posé pour revenir à l'humain participe aux valeurs de l'associations et des professionnels de l'établissement. Nos partenaires s'y retrouvent également :

« Les échanges et les interactions nombreuses avec l'équipe de l'Îlot Les Augustins ont toujours été marqués par l'appréhension du sortant de détention dans sa globalité. Ainsi, la prise en charge à l'association l'Îlot permet de mettre au centre de sa situation l'utilisateur, par une approche humaine respectueuse des nombreux défis qui attendent ce dernier. »

Aurélien D. assistant socio-éducatif USMP DSP/EMPASS, EPSM de la Somme

A - Les addictions

Dans les années antérieures, on notait une évolution constante des problématiques de dépendance chez les personnes accueillies. La proportion de résidents souffrant d'addictions est passée de 54 % en 2016 à 69,6 % en 2021. Si en 2022, elle tendait à diminuer (62 %), 2023 marque une forte progression à 76 %.

Cette problématique est omniprésente au quotidien, elle a des conséquences directes sur la vie de l'établissement, engendrant des phénomènes de violences physiques entre résidents et des dégradations matérielles. Près d'un tiers de ces dépendances sont liées à des poly-addictions ; alcool + autres produits (stupéfiants, médicaments, ...). A cela s'ajoute, pour d'autres, des consommations festives, ou très excessives et plus ponctuelles (les premiers jours du mois), voir régulières et soutenues (cannabis) sont observées tous les jours dans l'établissement Ceci nous amène à travailler, en toute transparence, au travers de réunions de synthèse régulières (mensuelles ou bimensuelles) avec les équipes soignantes d'Addictions France 80 et de l'association Le Mail. Elles réunissent l'équipe de référents de l'établissement avec les psychologues, travailleurs sociaux, etc. Ces temps d'échanges sont essentiels pour coordonner l'action d'accompagnement à la santé que nous sommes amenés à soutenir.



73 personnes souffraient d'addiction dont :

- 41 uniquement à l'alcool ;
- 32 à une substance psychoactive, parmi elles, 19 cumulaient au moins 2 addictions.

Consultations avancées en addictologie au CHRS : Addictions France 80

En 2023 Addictions France 80 a effectué 136 consultations « infirmière » (42 hebdomadaires) et la psychologue clinicienne 29 entretiens mensuels, en direction des résidents des Augustins repérés comme consommateurs, dans le déni ou le refus de soins. Ce sont 38 résidents qui ont bénéficié de ce type d'accompagnement aux soins. Les objectifs de ces consultations sont :

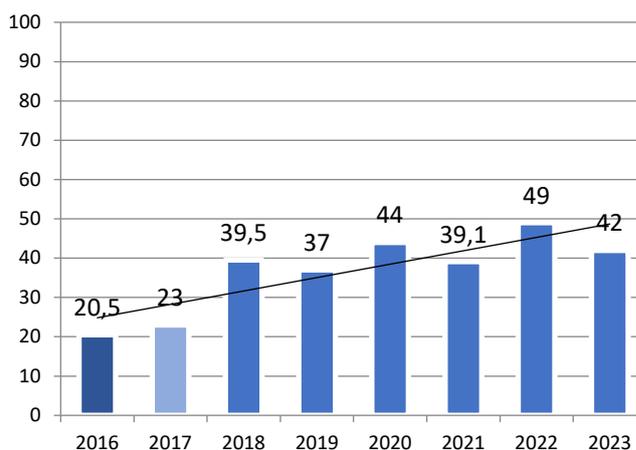
- ✓ faire une démarche vers ce public ;
- ✓ proposer des temps de rencontre, d'écoute et d'échanges avec des professionnelles ;
- ✓ amener peu à peu, par la relation, le résident à une prise de conscience de sa situation ;
- ✓ réduire ses consommations ;
- ✓ engager des soins en cure grâce à des départs en sevrage pour consolider dans une abstinence dans la durée

B - Les troubles psychiques

Le chiffre est en baisse, ce qu'il faut néanmoins retenir c'est qu'il s'agit des personnes suivies. En effet, il faut ajouter le chiffre de 10 personnes qui sont accompagnées à ce que la démarche de soins psychique fasse sens et permettre une adhésion aux soins durables.

Les troubles psychiques sont un sujet de santé qui fait l'objet d'une très forte mobilisation.

42 personnes ont été suivies pour des troubles psychiques en 2023



Evolution depuis 2015 du taux de personnes suivies pour troubles psychiques

Dans la prise en charge nous nous appuyons **très régulièrement** sur l'appui de la psychologue et de l'infirmier du CRIAVS qui pratiquent une alternance de consultations dans l'établissement et en centre de soins pour les résidents. Ils apportent également un soutien à l'équipe éducative des Augustins par leurs conseils et éclairages cliniques. De même l'équipe partage des observations avec les soignants des Centres médico-psychologiques (CMP). **Une permanence se tient chaque vendredi** sur notre site les interventions avec le personnel de l'Équipe mobile de prévention psychiatrique et d'accès aux soins (EMPPAS) du Centre hospitalier Philippe PINEL (hôpital psychiatrique d'Amiens), des accompagnements s'engagent, les deux infirmiers peuvent ainsi venir en plus de la permanence hebdomadaire. Ils sont également rapidement présents lors d'une mise en danger d'un résident notamment. **Il est à noter que la démarche de soins est rendue complexe pour des troubles psychiques qui se combinent aux différentes addictions. Cette démarche prend du temps à construire et la place du référent social de l'établissement permet d'entretenir l'étayage.**

Nous accompagnons quotidiennement ;

- ✓ la régularité de prises de médicaments volontaires avec l'appui de deux infirmiers ; nous constatons de plus en plus de traitement au long cours (cette organisation nécessite du temps dédié, de l'attention et de la bienveillance, c'est aussi le moment pour échanger sur les problématiques individuelles) ;
- ✓ le soutien éducatif des résidents pour maintenir l'observance médicale, dans le cadre de leur projet de soin ou ceux attendus par la justice ;
- ✓ chaque fois que nécessaire par un accompagnement physique à l'UAO (urgence du CH Ph Pinel).

Consultations post carcérales

Pour participer à une pérennité du travail de soin initié en détention, l'équipe de soins psychiatriques en détention s'est inscrite dans les 6 mois qui suivent la levée d'écrou à poursuivre le soin à l'extérieur (APC).

Les objectifs de ces consultations sont :

- ✓ de limiter l'appréhension ressentie par de nombreux patients incarcérés liée à la sortie de détention ;
- ✓ de s'assurer d'une continuité de soin en bordant le lien avec le soin de droit commun (CMP, ...);
- ✓ d'accompagner la montée en autonomie de soins du patient.

Plusieurs résidents ont bénéficié de ce suivi au sein de l'établissement. Cela participe à un meilleur partage entre les soignants et l'équipe éducative des Augustins. La sortie de détention est bien souvent cruciale, et la continuité de soins engagée doit se poursuivre grâce à cette articulation.

- Les suivis médicaux réguliers

De nombreux résidents s'autorisent à prendre en compte des besoins de soins somatiques qui ont fait l'objet de négligences antérieures ou qui en sont les conséquences. Nous les encourageons à réaliser des bilans de santé et organisons régulièrement des sessions collectives. Il s'agit par différents leviers individuels et collectifs d'accompagner la personne à (re) considérer son corps, d'en prendre soin, avec la (re) construction de l'estime de soi.

D - Les actions de prévention

Les ateliers actions de prévention des risques.

Ces actions se déroulent dans l'établissement, sur proposition de partenaires du soin à destination de tous les résidents qui y participent de manière volontaire.

Les ateliers de promotion de la santé : L'atelier sport

Depuis 2 années nous avons initié un partenariat avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation populaire (UFOLEP) qui anime un atelier sportif d'1h30 tous les mercredis matin au sein d'un gymnase mis à disposition par la mairie d'Amiens. Ainsi, les résidents accompagnés d'un éducateur ou d'animateur, peuvent découvrir les sports collectifs mais aussi, la gymnastique. 34 personnes y ont participé au moins une fois. 15 personnes s'y rendent régulièrement.

Nous nous appuyons sur la présence d'infirmiers pour mener des actions d'information et de prévention (en articulations avec les travailleurs sociaux) s'articulant autour d'ateliers ou d'entretiens individuels. Elles viennent en soutien à la préparation pour un départ en logement autonome.

E - Les obligations ou injonctions de soins

Les suivis médicaux sont le plus souvent liés à une addiction ou un suivi psychologique (voir points ci-dessus). Dans certains cas, ils sont soutenus par une obligation ou injonction de soin dont le résident fait l'objet dans le cadre d'un suivi judiciaire. L'équipe socio-éducative joue un rôle essentiel d'explication et d'accompagnement dans ces obligations.

a - Au regard des addictions :	2023 Nbre de résidents	2022 Nbre de résidents	2021 Nbre de résidents
Obligation de soins addictologie	19	21	18
Injonction de soins addictologie	6	1	9

b - Au regard du soin psychologique :	2023 Nbre de résidents	2022 Nbre de résidents	2021 Nbre de résidents
Obligation de soins psychologique	10	5	3
Injonction de soins psychologique	13	10	5

Par ailleurs, il faut ajouter que **7 personnes cumulent** une double obligation de soins ou injonction.

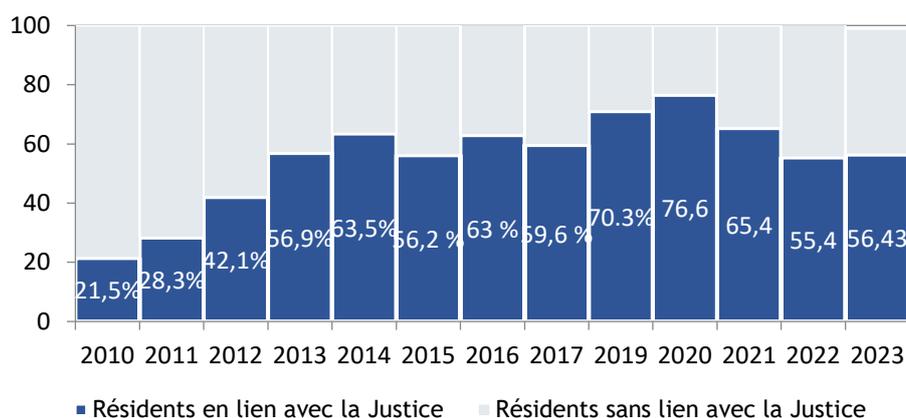
Ces différentes contraintes ont été posées par la justice à l'encontre de résidents en relation et/ou en réparation directe avec les actes pour lesquels ils ont été condamnés, d'où une très grande vigilance de la part de l'équipe.

En 2023, 10 personnes ont été contraintes, par la justice, à une obligation de soins psychologiques pour 13 en injonctions de soins psychologiques. 18 personnes ont été accueillies avec des traitements déjà existants.

En effet, ces chiffres montrent une très forte évolution dans les profils des personnes accueillies en 2023 vis-à-vis de la justice. Ces données montrent la confiance accordée à notre établissement par le Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et les Juges d'application des peines. L'évolution du nombre des profils complexes est une donnée à prendre en compte.

5. Situation au regard de la justice

La proportion de résidents sortant de prison ou bénéficiant d'un aménagement de peine hébergés en 2023 a atteint 57,58 %, en augmentation d'un point.



Le tableau ci-contre ne prend en compte ni les personnes condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG).

Motifs d'incarcérations des personnes sortant de détention et hébergées en 2021 et évolution

Motifs des incarcérations	2023 Nbre de résidents	2022 Nbre de résidents	2021 Nbre de résidents	2020 Nbre de résidents	2019 Nbre de résidents
Outrage / Rébellion	1	1	2	4	2
Recel	0	0	0	1	0
Escroquerie	1	0	1	0	0
Cambriolage	0	3	4	3	2
Homicide / Meurtre	3	5	3	2	5
Viols / Agressions sexuelles (mineurs/ majeurs)	2	12	22	24	18
Violences (dont conjugales et / ou familiales)	20	15	11	6	6
Conduite sous l'emprise de l'alcool / sans permis	0	2	2	1	1
Infraction à la loi sur les stupéfiants	12	7	10	16	12
Vols simples, aggravés, avec violence, avec dégradations...	8	16	14	6	4

La connaissance des faits ayant amené l'incarcération n'est pas une condition à l'accueil. C'est au cours de l'accompagnement que des informations émergent plus ou moins selon la relation qui s'établit avec le résident. Par conséquent, l'évolution est à relativiser car nous n'avons pas connaissance de tous les motifs. D'autre part, le nombre de personnes accueillies est différent chaque année. Cependant cela éclaire un peu sur la diversité des profils. Cela se remarque particulièrement en 2023 :

- ✓ les infractions à la loi sur les stupéfiants qui après des années de baisse significative font partie des motifs d'incarcération les plus nombreux chez les personnes accueillies ;
- ✓ une explosion des motifs des violences (dont conjugales et/ou familiales) comme motif d'incarcération par rapport aux agressions sexuelles/Viol qui depuis 2019 était le motif d'incarcération premier.

Situation judiciaire (au 01/01/2023 ou à l'entrée) des personnes accueillies en lien avec la justice

Sous main de justice avant le jugement : 0 %
> Contrôle judiciaire (cj) : 0 personnes
Peine alternative à la détention : 9,9 %
> Travail d'intérêt général (TIG) : 7 personnes
Aménagement de peine alternative à la détention : 1,01 %
> Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE Alt) : 1
Aménagement de peine après la détention : 17,17 %
> Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE Amt) : 5 personnes
Placement à l'extérieur (PE) : 11
Sortie de prison avec des obligations judiciaires : 38,38 %
> Liberté conditionnelle (LC) : 1 personne
> Sursis avec mise à l'épreuve (SME) : 23 personnes
> Suivi socio-judiciaire (SSJ) : 14 personnes
Fin de peine : 3,3 %
> Sortie de prison sans obligation judiciaire : 2 personnes
> Mesure de sûreté : Placement sous électronique mobile (PSEM) : 1 personne

Évolutions

D'une année sur l'autre, la répartition entre les différentes mesures judiciaires est généralement stable. On peut cependant noter plusieurs points pour 2023.

Les sorties de prison avec obligations judiciaires sont presque automatiques. En cela, on peut penser que l'accueil dans un établissement avec accompagnement est un « outil » soutenant à la réalisation des obligations. Les CPIP du milieu fermé qui sollicitent notre établissement en ont pris la mesure. Ils donnent ainsi aux futurs résidents les meilleures chances de réussite.

Les Suivis socio-judiciaires et les sursis avec mise à l'épreuve sont les deux formes de contrôle prononcées par les juges de l'application des peines. Si elles ont connu une hausse très nette entre 2021 (28,2 %) et 2022 (38 %), les chiffres restent stables en 2023 (38,38 %).

Les Contrôles judiciaires restent toujours très peu nombreux. Ce n'est pas un positionnement de l'association, même si les liens avec les structures exerçant ces mesures (l'ASECJA, l'AEM à Amiens) sont intéressants et étroits.

Les Placements à l'extérieurs connaissent une baisse de près de la moitié, en comparaison de l'année 2022 (38 %), l'année 2023 a été concernée par l'accompagnement de placement extérieur (15,15 % pour les PE et DDSE) et 1,01 % pour les DDSE alternatifs. Cette baisse extrêmement importante trouve racine à partir de 2 éléments, également constatés par le Service pénitentiaire d'insertion et probation (SPIP) :

- ✓ les demandes formulées par les détenus se sont moins inscrites dans un projet viable et argumenté ;
- ✓ les Commissions d'aménagement de peine ont formulé plusieurs fins de non-recevoir à des demandes. Peut-être en lien avec cette observation partagée de demandes de PE dont les bénéficiaires possibles ne sont pas partie prenante.

Ces éléments sont également observés par les travailleurs sociaux accompagnant les personnes en aménagements de peine au sein de l'établissement.

Les 7 personnes ayant effectué des Travaux d'intérêt général (TIG) dans l'établissement ont accompli leur peine en semaine ou le samedi, en participant à l'entretien des locaux avec une agent de service, et toujours un référent éducateur. Ils ont réalisé 657 heures en 2023. Nous avons moins été sollicités malgré notre rencontre avec ce service. **La durée des Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), a été en moyenne de 5 mois (149 jours) soit presque 3 mois de plus qu'en 2020.** L'amplitude varie de 18 à 365 jours.

	Nombre de personnes hébergées en DDSE	Nombre de personnes hébergées en PSEM	Nombre total de jours d'accueil
2011	6	0	559 jours
2012	7	0	643 jours
2013	12	0	1 920 jours
2014	15	1	1 991 jours
2015	9	2	1 270 jours
2016	11	0	1 045 jours
2017	10	0	1 208 jours
2018	13**	0	1 124 jours
2019	15	0	1 807 jours
2020	16	0	1 021 jours
2021	14	2	1 939 jours
2022	11	1	1 557 jours
2023	5	1	2235 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec SPIP de la Somme

** parmi ces personnes, une a effectué deux périodes de PSE sur l'année

Une seule personne nous a été orientée par le SPIP du centre de détention de Fleury-Mérogis, les autres personnes étant en fin de mesure à la suite d'orientations de 2021/2022. Fort de la signature de la convention avec la DISP de Lille, fin 2018, l'accueil s'étend aux centres pénitentiaires de Liancourt, Bapaume, Longuenesse. Plus largement nous avons accueilli une personne du centre de détention de Meaux, de Fleury-Mérogis, de Caen et du SPIP de Seine Saint-Denis.

Comme prévu et pour venir en complément de l'offre existante nous nous sommes positionnés sur des Placements à l'extérieur de courte durée. Néanmoins, les demandes **de Placements à l'extérieurs (PE) ont une durée excédent, a été en moyenne à peine supérieure à 2 mois (72 jours)**. En cette année 2023, l'amplitude varie de 16 à 517 jours.

	Nombre de personnes hébergées en Placement Extérieur		Nombre total de jours d'accueil
2020*	5		283 jours
2021	16		1058 jours
2022	13		946 jours
2023	11		973 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec SPIP de la Somme

Remarque :

Être accueilli en CHRS permet au placé d'être, s'il le souhaite, dans une continuité d'accueil en fin de mesure.



L'accompagnement socio-professionnel des résidents

A l'origine, ces actions se destinaient dans le cadre d'un développement de nouveau projet, dit l'accueil des personnes en Semi-liberté (SL). L'expérience d'étendre aux personnes bénéficiaires d'un aménagement de peine a montré son efficacité depuis deux ans maintenant. Ce constat a été valable pour l'ensemble des peines aménagées, peut-être encore plus pour les personnes qui ont intégré notre dispositif en SL.

Un poste de Conseillère d'insertion professionnelle a été mutualisé et intervient une journée et demie par semaine. Son intervention se fonde sur l'alternance d'entretiens individuels, des ateliers collectifs, des accompagnements physiques vers des dispositifs, des actions autour de l'emploi portés par le département et la région. Il permet de les guider vers un positionnement professionnel adapté et réaliste. Cette mobilisation se construit avec la personne, la Conseillère d'Insertion Professionnelle et le travailleur social concerné. L'objectif consiste à trouver les leviers à engager une dynamique d'insertion, d'en évaluer le moment et les prérequis à tout engagement.

- ✓ Une priorité est donnée à la remise à niveau sur le plan des savoirs de base, notamment en lien avec la dynamique dans laquelle l'association s'est lancée en 2020 sur le diagnostic dans ce domaine. En 2023, **31 personnes** en recherche d'emploi ont passé le test des savoirs de base et de mathématiques.
- ✓ Durant 3 ans, Un suivi personnalisé de chaque participant a été initié avec trois bénévoles AGIRabcd. Nous travaillons à redéfinir et reconstruire les modalités, contenus et finalités de ses ateliers aux fins de s'ajuster au mieux aux besoins spécifiques repérés.
- ✓ L'emploi : se lever le matin et se préparer aux ateliers proposés, préparer les documents nécessaires aux démarches administratives, recouvrer peu à peu une autonomie totalement perdue en détention.
- ✓ Des accompagnements vers des forums ont été également mis en place. Une façon de permettre aux personnes de se mêler à la foule, au monde et d'entrer en relation. De confronter son altérité et sa capacité à échanger et solliciter, de se confronter, de chercher information, d'interpeller. Des débriefings sur ces temps de découvertes de métiers ont été proposés par la CIP. Un travail de relecture de ce qui est vécu, de ce qui est compris, de ce qui questionne.

Les personnes qui ne bénéficient pas d'un accompagnement renforcé proposé par les services de droit commun, ont systématiquement été orientées vers la CIP. Il est individualisé, personnalisé et vise à :

- ✓ définir les étapes de la construction d'un parcours d'accès à l'emploi ;

- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation ;
- ✓ la recherche de formation en adéquation avec le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi ;
- ✓ la pratique des contacts et des relances avec les organismes de formation, les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles de l'emploi temporaire.

Ces accompagnements ont concerné 28 personnes et représentés 156 heures d'entretiens individuels.

6. Les Parcours

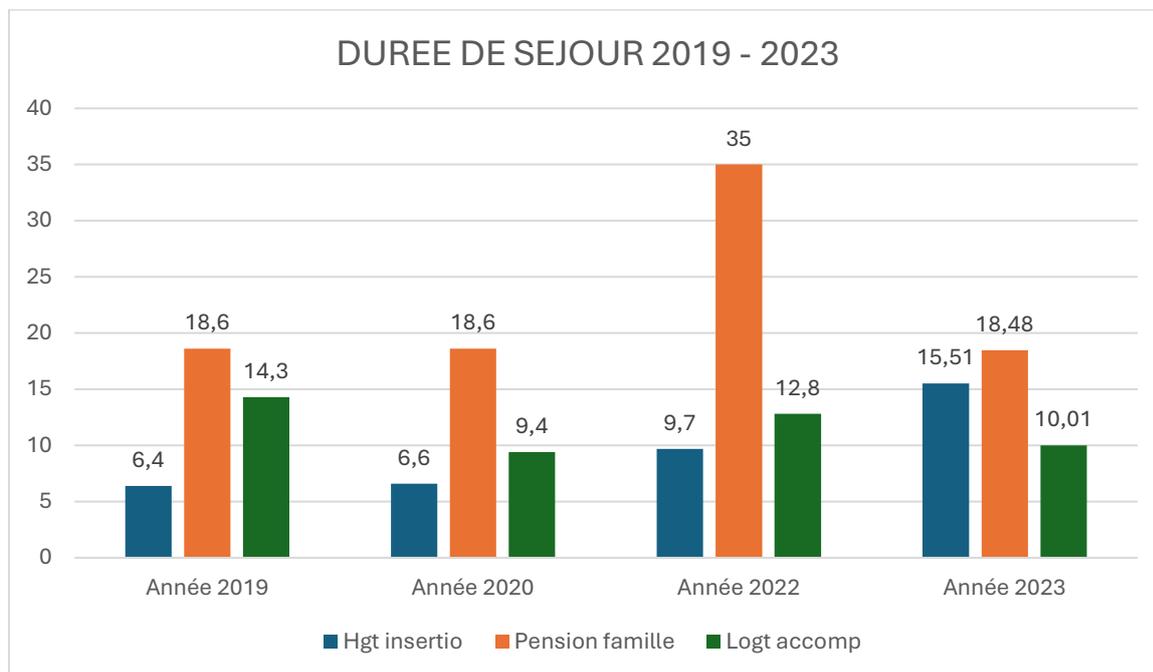
Les durées des séjours :

La **durée moyenne de séjour** des personnes sorties en 2023, tous dispositifs confondus, est en légère baisse. Elle est de 11,40 mois. Cette augmentation s'explique par les durées de séjour des pensions de familles, pour certains de plus de 60 mois.

	Nombre de personnes hébergées	Nombre de personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)
2011*	53	23	15,8
2012*	59	22	13,9
2013	101	59	8,6
2014	93	56	12,1
2015	102	53	11,8
2016	108	64	10,1
2017	135	82	9
2018	153	92	5,4
2019	132	77	6,9
2020	127	83	7,4
2021	129	72	7,4
2022	110	55	12,49
2023	99	55	11,40

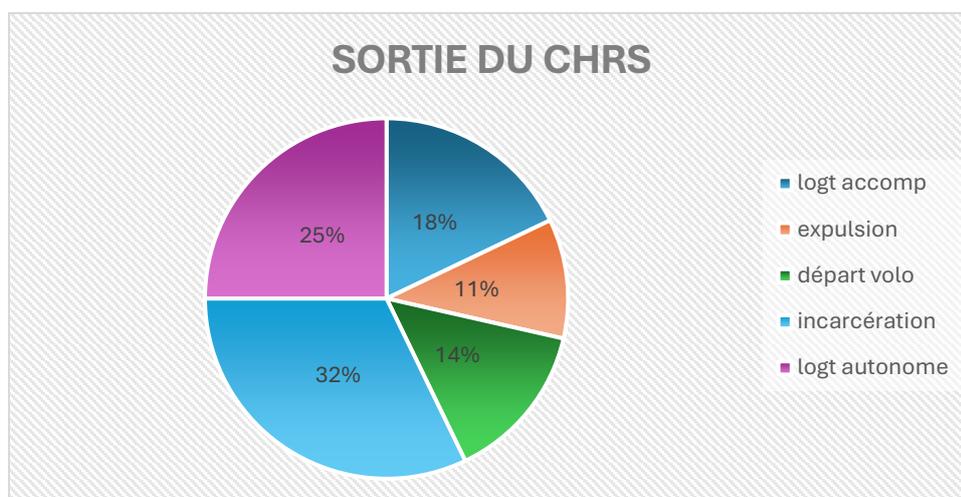
*2011 et 2012 ont été des années de transition avec accueil en modulaires durant la rénovation du bâtiment

Evolutions des durées de séjours par dispositifs d'hébergement



A noter que la pension de famille cumule à elle seule une moyenne de 18,48 mois en 2023. Bien qu'on puisse noter une baisse sensible de la durée de séjour 2023, le CHRS est impacté par cette dimension de précarité santé, de ruptures de soin à l'accueil et des relations sociales dégradées. Il est à considérer ces éléments, non pas comme des éléments nouveaux mais des facteurs qui se sont aggravés et qui prennent une part importante dans la démarche de restauration et de soin, préalables à toute impulsion vers l'emploi et le logement durable.

Le nombre de sorties total a été de 35 personnes, tous dispositifs confondus.



18 résidents sont partis avec une solution de logement :

- ✓ 12 en logement autonome : 5 en parc public, 1 en parc privé, 6 sont repartis en famille ;
- ✓ 6 en logement accompagné : 2 en logement avec une mesure d'IML (logement diffus des Augustins), 1 en résidence sociale et 3 en pension de famille.

17 résidents sorties diverses :

- ✓ 4 volontairement (1 sans laisser d'adresse) ;
- ✓ 9 ont été réincarcérés ;
- ✓ 3 résidents ont fait l'objet de sanctions ayant entraîné une fin d'hébergement, et se sont vu proposés le 115 ou ont mobilisé leur propre entourage ;
- ✓ 1 personne est décédée.

Il faut noter l'importance des solutions de logements intermédiaires permettant d'accompagner à la consolidation des parcours et du savoir habiter. Ceci est à mettre en parallèle avec la **baisse sensible de la durée de séjour passant de 12,8 mois à 10,01 mois, en 2023**. Celle-ci reste cependant supérieure à la durée moyenne de séjour national de 9,43 mois. Le nombre de réincarcérations est passé de 6 en 2022 à 9 en 2023. Toutes ont des motifs d'incarcération extérieurs à l'établissement. Certaines de ces situations étaient pourtant stables, certains étaient en emploi, en formation ou en démarrage de soin. Des actions étaient engagées. Il y a des relations dont il semble difficile de se défaire rapidement après une période d'incarcération. Sauf pour 2 d'entre eux en aménagement de peine, partis ensemble.

Des 12 sorties du logement accompagné (pension de famille et IML)

■ 4 sorties de la pension de famille :

- ✓ 2 résidents ont accédé à un logement accompagné ;
- ✓ 1 décès ;
- ✓ 1 exclusion.

La durée moyenne de séjour (18,48 mois), a sensiblement baissé par rapport à l'année 2022. Elle s'explique par le départ de résidents dont les séjours étaient supérieurs à 30 mois. 4 nouveaux résidents ont été accueillis entre janvier 2023 et septembre 2023, ce qui vient infléchir la durée moyenne de séjour pour l'année concernée.

■ 8 sorties de l'Intermédiation locative (IML) :

- ✓ 5 résidents ont accédé au logement autonome en parc public auprès de AMSOM Habitat, 1 personne dans le secteur privé, **soit 73 % le chiffre a peu près stable par rapport à 2022 à 74 % ;**

- ✓ 1 a fait l'objet d'une rupture de contrat pour non-respect du règlement, en particulier faute de paiement de la redevance ;
- ✓ 1 résident a été orienté vers un logement adapté, ce, compte tenu de son âge et de ses difficultés quotidiennes

La durée moyenne de séjour, qui a continué à baisser, est de 10,01 mois contre 11,92 mois, ayant une amplitude de 1,5 mois à 36,9 mois. Cependant, les dernières admissions tendent à réduire les délais. Une situation complexe qui excède les 36 mois et qui peine malgré le partenariat soutenu à trouver une issue, les contraintes judiciaires et son état de santé sont également rendent plus longues les solutions durables à trouver. Il l'évoque plutôt assez justement :

« J'ai intégré l'IML en décembre 2020, après avoir été accueilli au CHRS pendant 18 mois. Vu mon autonomie financière et ma gestion, j'ai été orienté sur l'IML en vue d'être accompagné pour accéder à un logement à mon nom. Depuis mon entrée à l'IML, j'ai eu 2 propositions qui étaient inadaptées vu mes restrictions judiciaires et une que j'ai refusé car j'ai de gros problèmes de santé et j'ai besoin d'un plain-pied. J'ai un label SYPLO, ma demande de logement est à jour. J'attends de nouveau une proposition de logement. J'avoue que c'est très anxiogène »

Monsieur D.

Remarque

Entre 2020 et 2022 les sorties vers un logement stable ont été en dents de scie. Entre 2021, seuls deux résidents avaient pu accéder à un logement, il y a une hausse en 2022 (9 résidents), une impulsion qui se confirme en 2023, même si le chiffre est un peu en deçà (7) mais qui s'explique. L'IML a souffert d'un taux d'occupation en dessous de 70 % pendant de nombreux mois, incompréhensible face aux demandes et à l'attente de ce type de logement accompagné. Notre forte (re)communication et présence à certaines instances que nous avons moins investies, ont permis une nouvelle lisibilité de l'offre d'accompagnement proposé et le public concerné. Nous avons stabilisé le poste du professionnel, en identifiant plus finement les compétences nécessaires à ce type de dispositif, ce qui semble se confirmer. Les outils adaptés partiellement mis en place en 2022, sont complètement activés et intégrés à l'accompagnement du résident aujourd'hui. Les entretiens d'admission, les bilans intermédiaires participent à une évaluation rapide et des orientations concrètes et raisonnables. Ce dispositif d'intermédiation locative est rassurant pour les bailleurs, qui perçoivent cet accompagnement en amont comme un gage « d'un locataire sérieux ».

Retour à l'emploi

La promotion de l'activité au sens large et plus fortement la promotion de l'activité professionnelle et de formation comme vecteur puissant à l'insertion sociale, à se construire et se valoriser. Ainsi l'établissement s'inscrit quotidiennement et pleinement dans cette volonté du retour à l'emploi et à la formation.

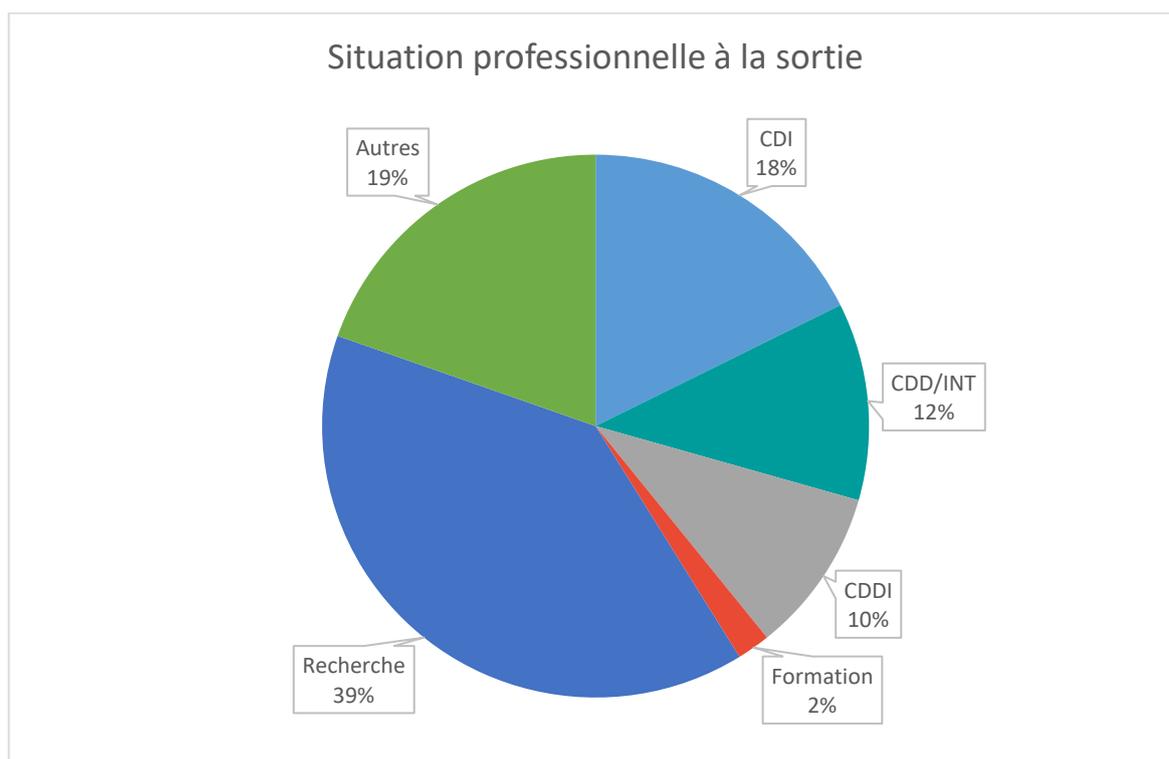
Cet accompagnement intervient en parallèle, en soutien et en complément de celui de l'équipe éducative et bien sûr en collaboration avec cette dernière.

Cet accompagnement vise à :

- ✓ définir les étapes de la construction d'un parcours d'accès à l'emploi ;
- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mettre à jour l'espace personnel France Travail, etc.) ;
- ✓ la recherche des solutions de formation requise par le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi ;
- ✓ la pratique des contacts et des relances avec les organismes de formation, les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles de l'emploi temporaire.

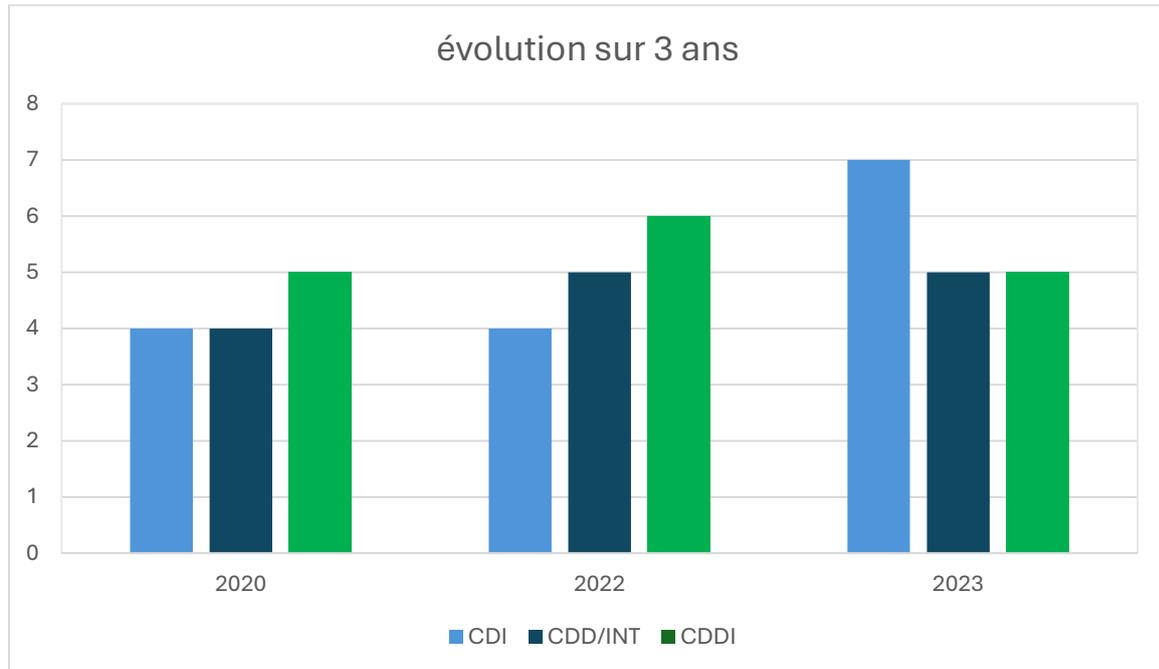
Parmi les 35 personnes sorties des dispositifs d'hébergement et du logement IML :

- ✓ 42 % de sorties positives au regard de l'emploi (CDI, CDDI, formation) ;
- ✓ 39 % étaient en recherche d'emploi ;
- ✓ 19 % étaient dispensées de recherche.



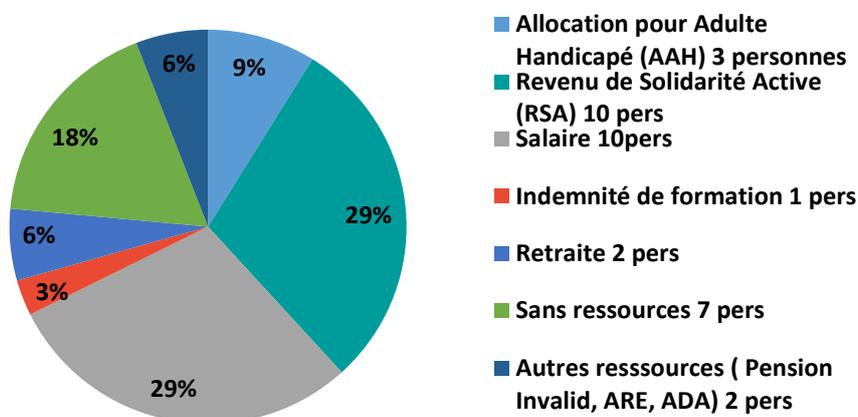
Évolution des situations professionnelles des personnes sorties sur les 2 dernières années :

Au regard du graphique ci-dessous nous mesurons les difficultés d'insertion pour ce public, et la nécessité d'un accompagnement par un Conseiller d'insertion professionnel. Le maintien du nombre de Contrats à durée indéterminée (CDI) et Contrats à durée déterminée (CCD) contraste avec les Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), qui semblent plus difficiles à obtenir, ainsi que les formations.



Les ressources à la sortie

Représentation de la répartition des ressources des 35 personnes qui ont quitté l'établissement tous dispositifs confondus



Quelques remarques :

- ✓ la représentativité du revenu de solidarité active (RSA) 29 % contre 33 % reste stable, tandis que celle des profils avec l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) passe de 25 % à 9 % ;
- ✓ le nombre des salariés et les bénéficiaires d'indemnités de formation est stable pour ne pas dire égal à l'année précédente soit 32 % ;
- ✓ le nombre de personnes sorties sans ressources progresse de 7 points, passant de 11 % à 18 %, le fléchage des 2 places HU dédiées prioritairement personnes sortant de prison a fortement impacté à la hausse ce chiffre car la quasi-totalité des personnes, à l'issue de leur incarcération, se retrouve sans aucune ressource ;
- ✓ les personnes à la retraite, en pension d'invalidité et une en Allocation recherche d'emploi, représentent 6 %, soit un point de moins que l'année précédente. Malgré les inquiétudes soulevées par les évolutions des situations professionnelles vues au chapitre précédent, les évolutions des ressources sont rassurantes. Elles apportent plus de garanties de maintien dans le logement.

7. Tranche de vie

Monsieur B. a été accueilli le 10/03/2023 après sa sortie de détention afin d'effectuer sa mesure de Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE). Cette mesure autorise les personnes à sortir uniquement dans des créneaux horaires.

Les 6 premiers mois de la mesure ont été compliqués à intégrer pour Monsieur B. qui ne supportait pas les contraintes de ses horaires, n'informait pas le SPIP de changement d'emploi du temps, ce qui générerait un grand nombre d'alarmes engendrant le refus d'étude de sa demande de Libération sous contrainte (LSC) de sa Conseillère pénitentiaire de probation et d'insertion (CPIP) et par conséquent auprès de sa Juge de l'application des peines (JAP).

Monsieur B. était employé en tant qu'agent de restauration à l'Îlot Gourmand et c'est lors d'une synthèse commune avec sa CPIP, que les échanges lui ont permis de comprendre l'impact de ses comportements et les conséquences sur sa mesure de DDSE. Ceci a créé un lien de confiance, et de meilleures relations avec les membres de l'équipe, lui permettant de mieux s'épanouir dans cet espace contraint.

Une année d'accompagnement a permis de mesurer les effets positifs. La mesure a été levée. Des démarches sont en cours, afin qu'il puisse avoir accès à un logement social. Néanmoins, la situation reste fragile aussi, avant l'attribution du logement autonome, aussi Monsieur B. est installé, sur un logement diffus de l'Association et non plus en collectif. Ce temps nous permettra de mieux le préparer et le sensibiliser ce qu'il faut penser lorsque l'on est locataire (informations pratiques sur les démarches à suivre en tant que locataire même s'il est encore sous le statut de résident, les aides disponibles ainsi que les conseils pour éviter les impayés

de loyer, ...). Nous serons amenés à effectuer des visites régulières et à travailler l'aspect budgétaire, afin de s'assurer qu'il sera en mesure d'honorer ses futurs loyers.

Le parcours que celui accompli par Monsieur B. est honorable. De ses tentations du début d'hébergement et de ses prises de risques frôlant régulièrement la règle, Monsieur B. a gagné en maturité et certainement en sérénité. Le maintien et la poursuite des relations familiales, notamment avec sa mère, y sont pour beaucoup. Par ces quelques mots, il a su résumé cette relation duale et en même temps ce travail collectif des professionnels : *« je vous remercie de ne pas m'avoir abandonné, d'y avoir cru même quand moi je n'arrivais pu à tenir. Merci »*

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. La Vie de l'équipe

Depuis plusieurs années, l'établissement des Augustins se développe, avec une partie hébergement/logement intermédiaire et Maison relais, et un autre axe, prenant en compte le soin. Situé dans un collectif, les développements impactent l'organisation générale. Dès, janvier 2023, sur proposition de l'ARS, le dispositif LHSS résidentiel s'est agrandi de 3 places supplémentaires au sein du collectif. Il a fallu, dès lors, externaliser 2 places de CHRS en diffus, à proximité de nos appartements en intermédiation locative (IML) en regroupement des bureaux. Dans le même temps, nous avons déployé progressivement le dispositif LHSS mobile, permettant d'aller au-devant de ceux qui ont renoncé aux soins sur le périmètre d'Amiens et du Santerre. Depuis octobre, nous mettons en œuvre un projet expérimental l'Unité de Colocation Thérapeutique et d'Insertion, en collaboration avec EPSM (Etablissement public en santé mentale d'Amiens), afin d'accueillir et de stabiliser des personnes sortant de détention ayant besoin de soins psychiques, et d'éviter la récidive.

Aux Augustins, la pension de famille, accueille des personnes ayant de long parcours de rue ou d'incarcération, et cumulant des addictions et des pathologies. Deux résidents, Stéphane et Patrick, nous ont quittés. L'équipe met tout en œuvre pour accompagner avec humanité et dignité les personnes jusqu'au bout. La direction des ressources humaines, veille à mettre à disposition des espaces avec des psychologues qui accompagnent la démarche de deuil et de continuité.

Le rythme pris sur la mesure de Placement à l'extérieur a engendré une accélération des relations avec la justice, Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et Juges de l'application des peines (JAP) en particulier, et a développé une vigilance renforcée autour des mesures d'aménagement de peines de la part de l'équipe éducative. Cette mesure a été soutenue par un squelette construit autour du soin, des obligations et une proposition de remobilisation autour du projet professionnel. Sur ce point nous devons noter la structuration de l'accompagnement. Il s'est appuyé sur les ateliers, les entretiens individuels à vocation sociale ou professionnelle. Ce cadre a permis aux placés, y compris en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), de se mobiliser.

L'établissement a renforcé ses partenariats en matière de soins.

- ✓ France Addictions a réalisé des consultations avancées en addictologie, menées par une Infirmière en soins généraux (IDE) (hebdomadaire) et une psychologue (mensuelle) ont

pour objectif de proposer une intervention en direction des consommateurs minimisant les effets de leur consommation.

- ✓ Après avoir maintenu en 2019 du lien avec les patients, ce qui a été possible avec les consultations en visio, les professionnels du CRIAVS poursuivent leur accompagnement psychologique pour les auteurs de violences sexuelles dans l'établissement.
- ✓ La consultation post carcérale qui est une proposition faite aux sortants de détention de poursuivre leurs soins en psychiatrie initiés en prison pendant les 6 mois qui suivent leur sortie, a pu se réaliser auprès de nos résidents dans l'enceinte de l'établissement.
- ✓ L'Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) ont été sollicités pour relayer les interventions sanitaires menées par l'équipe éducative, mais nous avons aussi mis à disposition de celui-ci notre équipement sanitaire du dispositif LHSS pour permettre à l'ESSIP de proposer tous les mardis à des personnes en errance un lieu de rdv et de soin. Une rencontre de coordination se tient les vendredis tous les 15 jours s'agissant du CHRS et PF pour s'éclairer et se tenir en vigilance, pour mutualiser les observations et travailler à résoudre les difficultés repérées.
- ✓ L'Equipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPAS) a mis en place des passages réguliers et une permanence les vendredis après-midi par 2 infirmiers psychiatriques. Ils ont déjà plusieurs résidents qu'ils accompagnent. Ils viennent, par ailleurs, en soutien sur des situations de crise mais également pour apporter des éclairages, des grilles de lecture aux équipes sur des situations sensibles et/ou des outils sur lesquels s'appuyer.
- ✓ Cette année nous avons également participer à la semaine nationale des pensions de famille programmée sur la semaine du 9 au 15 octobre organisée par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) avec le concours de l'Union sociale pour l'habitat, ce qui nous a permis de trouver des leviers pour des sorties.

2. Actions collectives et conviviales

Depuis plusieurs années, nous avons initié des actions collectives à destination des résidents accueillis au travers de sorties, d'ateliers, d'évènements, de festivités, ... Pour toute activité proposée aux résidents, un membre de l'équipe socio-éducative est référent.

Ces moments d'activité, partagés, permettent à l'équipe socio-éducative de consolider la relation, ils représentent des supports au travail éducatif sur la sociabilité et la civilité. Les thématiques sont variées (santé, solidarité, insertion professionnelle, accès à la culture, expression personnelle...). La dynamique des ateliers collectifs a pu reprendre progressivement après la levée des dernières préconisations sanitaires.

Merci à la Compagnie du Berger pour toutes ses belles années

Après des années de résidence, le projet de rénovation de Chapelle au profit du dispositif LHSS résidentiel nous a obligé à mettre fin à notre collaboration avec la Compagnie du Berger. C'est avec beaucoup d'émotion que nous nous sommes séparés. Merci à la Compagnie du Berger pour ces moments de partage, d'ouverture, de bonheur et de générosité



L'ouverture à la culture et convivialité : chorale, balades urbaines, artothèque

Faire entrer la culture en centre d'hébergement, n'est pas chose aisée, mais lorsque des résidents s'y autorisent, ceci est pour nous une belle victoire. La ville d'Amiens offre de nombreux spectacles dont certains sont accessibles à tous, car ils se déroulent en plein air : « La rue est à Amiens », « Parcours Streets Art » ou encore « Chroma sur la Cathédrale »,

balade urbaine et croisement de culture avec le service animation de la ville d'Amiens. Les murs de l'établissement eux-aussi, donnent à voir régulièrement des tableaux qui sont choisis par les résidents à l'artothèque.



Les fêtes de fin d'année, dont Noël sont toujours ses moments émouvants, et parfois triste. Grâce à l'association Au cœur de l'Humain, un groupe de musiciens est venu égayer la soirée et partager le repas préparé par les résidents.



Les 3 sorties à la mer sentir la chaleur du soleil et le sable sur la peau : la détente



L'atelier socio-esthétique , la coiffure et le bien-être corporel

En 2023, nous avons mis l'accent dans notre accompagnement socio-éducatif auprès des résidents des temps de « bien-être » et de « socio-esthétisme » au sein de la Maison d'accueil l'Îlot les Augustins. Ces espaces de ressource, contribuant au bien-être de la personne, lui redonnant ainsi une estime d'elle-même souvent égarée, demandent un grand travail de persévérance par les travailleurs sociaux.

Le mercredi, c'est sport ! Depuis 2021, tous les mercredis matins, au gymnase de La Veillère mis à disposition par la ville d'Amiens, foot, gym, handball, se déroulent dans la bonne humeur grâce à un animateur sportif de L'Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) et un salarié. Cet atelier est obligatoire pour les personnes accueillies sous-main de justice et qui n'ont pas d'activité insertion.



Coiffure et barbe : le lycée de L'Acheuléen fait ses preuves. Une fois par mois, une vingtaine de résidents de confie leurs cheveux ou barbe à dix apprentis en formation 8 salons de coiffure nomades, ont accueilli en moyenne 35 résidents. « *Ils attendent avec impatience* », précise l'enseignante à l'origine du projet, « *les élèves viennent ici ou les reçoivent au lycée comme dans un salon de coiffure.* » Ce partenariat est reconduit chaque année, permettant ainsi aux élèves d'avoir des modèles masculins. La question du bien-être va bien au-delà des soins somatiques qui s'atténuent lorsque le sujet va mieux psychologiquement.



Toilette quotidienne et soin de pédicurie, prendre soin de soi grâce à l'appui de l'ESSIP et des Infirmières libérales. L'accès au bien-être corporel n'est pas chose aisée pour les personnes ayant connues un grand parcours d'exclusion et de détention. Pour cela nous nous appuyons sur des partenaires comme l'Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) de la Nouvelle Forge. Elle assure des passages pour des toilettes au quotidien et bi-hebdomadaires, en complément des soins des 2 infirmières libérales. Ce partenaire est un appui indispensable pour faire tiers auprès des résidents qui souvent refusent nos interventions. Claire, Technicienne d'intervention sociale, pour la pension de famille, en collaboration de William et Guillaume, accompagne à l'hygiène des chambres, vestimentaire et corporelle, pour les plus rétifs, la prescription médicale permet au résident de mettre à distance comme un soin obligatoire, et donc dans l'acceptation. L'ESSIP a permis aussi l'accès à des soins de pédicurie dans notre cabinet médical pour les résidents les plus en difficulté qui lorsque cette intervention est mise en place, leur apporte du bien-être et considération.



La promotion à la santé autrement : Le partenariat avec Addiction France. Depuis plusieurs années, nous avons un soutien indéfectible de l'association Addiction France, grâce à sa permanence hebdomadaire. Cette collaboration s'est enrichie cette année avec deux actions de réduction des risques. un Ciné débat lors du mois sans tabac à de la projection du film « le Pari », mettant en scène des acteurs qui tentent d'arrêter de fumer. En appui du ciné débat et dans la continuité du mois sans tabac, en collaboration avec Addictions France des tests de monoxyde ont été réalisés.



Mais aussi une action de promotion à la santé lors du mois sans alcool : réalisations de cocktail sans alcool, des quizz, et une intervention de sensibilisation.

Cultiver et cuisiner avec plaisir : le partenariat avec Au cœur de l'Humain. Pour 2024, « *En tant que chargé de projets jeunesse au sein de la collectivité, je développe des actions afin de créer du lien entre les générations. Des actions de solidarité, de partage, échange, restent pour moi un ancrage primordial, ... C'est dans ce cadre que je collabore avec le CHRS. C'est très motivant de travailler avec une équipe sensible aux difficultés des résidents. En tant que responsable de l'association « au cœur de l'humain », les résidents accompagnés de professionnels vont pouvoir intégrer par le biais d'ateliers autour du jardin solidaire qui a vocation à devenir un jardin thérapeutique, alliant le bien être mais également l'expression artistique. Les résidents ainsi que l'équipe vont pouvoir bénéficier d'une collaboration technique et par la même occasion cultiver celui-ci dans le but de consommer des produits locaux. Les liens tissés avec les résidents et les équipes sont forts et solides. »*

Abed H. Charge de projet secteur jeunesse

Ces moments privilégiés incitent à l'échange, aux plaisirs partagés, autour d'une boisson ou d'une glace. Tout comme il a été important d'habiter et d'investir les lieux avec un buffet campagnard le 14 juillet.



Echanger, écouter, débattre, questionner ses certitudes

Le café causerie : instaurer et maintenir le lien social journalier. Être hébergé au sein d'un accueil collectif, n'est pas forcément un choix de la part des résidents. Afin de prévenir l'isolement, surtout pour les personnes en pension de famille, mais aussi, pour instaurer des liens entre résidents, notamment ceux nouvellement arrivés, quotidiennement, ce café causerie offre un temps de détente et d'échanges entre résidents et professionnels autour justement d'un café et de petits gâteaux. Il est aussi un levier pour initier des débats.

La question du genre. Une réflexion menée sur la condition de la femme le 8 mars 2023 avec la venue d'une jeune artiste présentant ses œuvres qui n'ont pas manqué de susciter du questionnement visuel mais pas que...



Introspection et réflexion, « Je verrai toujours vos visages ». Les sorties au cinéma qui participent à la réflexion, à la citoyenneté et au respect avec le visionnage du film « Je verrai toujours vos visages ». Six résidents ont pu voir le film et libérer une parole avec l'éducatrice présente. Se décentrer, regarder autrement du point de vue de la victime, c'est aussi faire avancer les personnes dans leur parcours de réinsertion et de lutte contre la récidive. Un échange sous forme de débat s'est poursuivi ensuite avec une dizaine de résidents au sein du CHRS.



3. L'inscription dans la démarche qualité et l'évaluation.

Comme tous les établissements, notre établissement la Maison d'accueil et d'hébergement les Augustins va être soumis en 2025 à une évaluation externe par un cabinet qualifié. Dans cette perspective, l'association l'Îlot, a souhaité engager une démarche qualité avec l'ensemble de ses établissements d'hébergement. Aussi, sous la coordination de la Direction de Pôle Hébergement et l'appui de la responsable qualité et de la Directrice des Ressources Humaines, nous avons opté pour une méthode de groupe de travail transversal commune à l'ensemble des établissements d'Ile-de-France et d'Amiens. A partir des objectifs du référentiel de la Haute autorité de santé (HAS), les responsables ou des directeurs sont pilotes de thématiques, qu'ils mènent avec un référent travailleur social ou agent d'accueil. Au terme de la réflexion, les outils et la procédure sont présentés par le groupe, amendés et validés de façon collégiale par les responsables. A charge au responsable de le mettre en application dans son établissement, en s'appuyant sur le co-référent du groupe.

Ainsi, les groupes de travail inter établissements ont été définis et ont commencé à se mettre en place autour de plusieurs thématiques :

- ✓ instances représentatives des résidents ;
- ✓ questionnaire de satisfaction ;
- ✓ le dossier du résident ;
- ✓ le respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion de crises et continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence.

L'ensemble de ces outils et procédures devra être déployé au plus tard le 15 juin 2024.

De façon concomitante, un cabinet pilotera avec l'ensemble des équipes la réécriture des projets d'établissement. Ceci nous permettra de mettre à jour les livrets d'accueil, les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement, et assurer la bonne application de la loi 2002-2. Le Conseil de vie sociale (CVS) ou les instances en place seront bien entendu associés à ce travail de réflexion.

4. La mise en place du CVS : une instance consultative pour accompagner la citoyenneté

Depuis de nombreuses années, la pluralité des dispositifs d'accueil au sein des Augustins avec des durées de séjour pour les résidents allant de 2 mois à plus de 24 mois pour la pension de famille, nous a obligé à instaurer des modalités de participation et de régulation, autre que le

CVS. Trois réunions mensuelles par étage, appelées « conseil de maison » s’organisent avec les résidents.

Concernant la thématique des instances, nous avons organisé des réunions préparatoires avec eux en vue de la tenue d’élections de représentants au Conseil de la vie sociale. Des vidéos expliquant à la fois les missions et le fonctionnement d’un Conseil de la Vie sociale et le rôle des représentants élus. Des élections se sont tenues en décembre 2023, après une campagne active de plusieurs candidats. Les résidents ont pu voter dans les quasi-conditions d’un bureau de vote. Ils ont été nombreux à montrer de l’intérêt à cet espace de vie sociale, de concertation, de débat, y compris contradictoire, de force de proposition et d’agora collective.



L'isoloir : l'expression du suffrage et l'exercice de sa citoyenneté !

L'élection du 31 décembre 2023 nous a permis de constituer le Conseil à la Vie Sociale dont le président est hébergé sur le dispositif de la pension de famille. Les 4 autres membres sont hébergés sur le dispositif CHRS et 1 personne sur celui de la pension de famille. Le CVS va nous permettre une fluidité dans l'accueil et les échanges, de prendre connaissance des messages mis dans la boîte à idées, de créer du lien tout en traitant des questions de fonctionnement au quotidien. Il y a un véritable investissement du président et une vraie mobilisation des membres du bureau pour être porte-voix, parfois médiateur pour l'année à venir. Leur intention est de construire et convaincre. A nous de faire vivre cette instance au travers des réunions trimestrielles, mais aussi l'associer à la réflexion du projet d'établissement.

PERSPECTIVES 2024

Fort de notre enrichissement et de nos projets qui pour certains ont vu le jour comme le dispositif LHSS résidentiel et plus récemment la colocation thérapeutique, nous sommes dans une véritable effervescence et émulation. Un vrai mouvement s'est opéré et amplifié construisant une dynamique forte et une véritable cohésion d'équipe et intelligence collective.

Nos maillages sur le territoire et le tissage de liens avec les partenaires habituels et plus récents participent à améliorer les actions liées aux accompagnements. Ainsi, en interne, certains professionnels se proposent de bâtir des actions spécifiques liées notamment à la compréhension du logement et l'accès au logement. Dans ce cadre, cela s'inscrira dans une mutualisation d'équipe au bénéfice de plusieurs dispositifs ou services.

Dans son impulsion de création et de diversification, l'association s'engage à poursuivre dans sa volonté l'accompagnement des grands précaires et du public sous-main de justice.

Le Placement extérieur à domicile s'adossera sur deux établissements et plutôt porté sur le CHRS Thuillier. Nous réfléchissons aux modalités d'exercice pour permettre de répondre aux demandes hors Amiens (qui était notre positionnement de départ).

Le sujet de la justice restaurative est un sujet plutôt confidentiel ces derniers mois mais qui semble vouloir s'affranchir de cette discrétion. Dans la volonté d'apporter une offre d'accompagnement qui se complète.

Ainsi, la Maison d'accueil et d'hébergement les Augustins qui regroupe tant de l'hébergement social que des services médico-sociaux (LHSS résidentiel, Unité de colocation thérapeutique et d'insertion, LHSS mobile, IML, Pension de famille, CHRS, Placement extérieur à domicile), souhaite s'engager avec ses équipes à étayer les nouveaux dispositifs, les structurer afin qu'ils répondent au mieux aux objectifs fixés et aux ajustements sur lesquels nous avançons déjà.

2024 se veut l'année de l'installation et la confirmation des actions déroulées en 2023.

2024 se veut également l'année des écritures des projets d'établissements et de services.

2024 se veut aussi l'année de la démarche continue de la qualité avec l'évaluation externe.

2024 se veut également la réalisation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour le CHRS.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Les Augustins comptent de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

Nos financeurs :

- ✓ La Direction départementale de l'économie, du travail et de la solidarité (DDETS) de la Somme ;
- ✓ L'Agence régionale de santé (ARS) de Picardie ;
- ✓ La Ville d'Amiens et le service Jeunesse ;
- ✓ Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme, la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Lille.

Nos partenaires au quotidien dans l'accompagnement :

France Addictions 80, les associations Le Mail et AIDES, l'artothèque de la ville d'Amiens, la pharmacie, le cabinet d'infirmière libérale, le Centre hospitalier Philippe PINEL, l'ESSIP la Nouvelle forge, l'Union départementale d'accueil et d'urgence (UDAUS) qui porte le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), ont été évoqués au travers des actions proposées en relation directe avec les résidents de l'établissement.

D'autres partenariats qui se sont bâtis dans la durée, concernent plus spécifiquement la prise en charge des personnes accompagnées. Ils se traduisent de différentes manières :

- ✓ réunions régulières (mensuelles ou bimensuelles) de synthèse réunissant l'équipe de référents avec les soignants (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...) intervenant autour de l'addiction en détention et/ou à la sortie de France Addictions et du Mail ;
- ✓ échanges téléphoniques ou par courriels, par des notes sociales ou de liaison, chaque fois que nécessaire, avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation du SPIP de la Somme, en charge du suivi judiciaire des résidents accueillis ;
- ✓ sollicitations ponctuelles pour des conseils ou une intervention du personnel de l'Equipe mobile de prévention psychiatrique et d'accès au soin (EMPPAS) de l'hôpital psychiatrique d'Amiens, lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres ;
- ✓ points de situation au cas par cas tout au long de l'année avec les partenaires de l'insertion professionnelle :
 - les structures d'insertion par l'activité économique, dont les Ateliers de l'Îlot ;
 - les référents RSA des résidents, et en particulier CAP Formation, structure d'accompagnement des personnes titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé ;

- les structures d'accompagnement dans la construction d'un projet professionnel : organisme de formation (ex : le Centre Relais) ou association de bénévoles : AGIRabcd.
- ✓ échanges réguliers avec les organismes de tutelle des résidents, tel que l'ATS et l'UDAF 80, et avec le service précarité de la CPAM pour traiter les ouvertures de droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS).



**Centre d'hébergement et
de réinsertion sociale
l'Îlot les Augustins**

29, Rue des Augustins
80 000 AMIENS
03 22 92 20 02

www.ilot.asso.fr

